

Communiqué du 26/06/2017

«Rentrée scolaire en musique» : les revendications avant toute chose

La préparation de la rentrée scolaire avait déjà de quoi inquiéter les personnels de l'Education nationale. Avec la publication de l'arrêté sur la réforme du collège qui entérine l'autonomie des établissements, avec le projet de décret sur les rythmes scolaires ouvrant la voie à des calendriers locaux par école et aggravant les ingérences municipales, notre ministre y va de sa petite musique sur le thème de l'école des territoires.

C'est dans ce contexte qu'il annonce, dans une lettre du 20 juin adressée aux recteurs, sa volonté d'organiser «une rentrée en musique» dans les écoles et établissements secondaires lors de la rentrée 2017. «La chorale et/ou l'orchestre des écoles ou établissements seront au cœur de l'organisation de cet événement». Petit bémol : rappelons que les effets conjugués du décret Hamon et de la réforme du collège ont fait disparaître les deux heures de chorale pour les professeurs d'éducation musicale, remettant en cause l'existence même des chorales dans des centaines d'établissements.

Et comme tout cela ne s'improvise pas, on s'interroge : quand auront lieu les répétitions, après les cours au mois de juillet, une semaine avant la rentrée ? Le ministre entend-il mener les personnels à la baguette, pour réformer tambour battant le calendrier scolaire ?

Une école aux quatre vents de la territorialisation

Le courrier du ministre ajoute : «Les élèves et les parents musiciens seront aussi associés à ce temps fort de même que le milieu associatif et les collectivités locales.». Alors que les décrets Peillon-Hamon sur les rythmes scolaires ont déjà dégradé les conditions de travail des enseignants, multipliant les ingérences municipales en matière d'organisation et de pédagogie, alors que les personnels refusent toute aggravation laissant la main aux collectivités locales sur l'organisation horaire et pédagogique de l'école, l'annonce du ministre ne risque pas de faire vibrer les salles des maîtres... et sonne plutôt comme une invitation à la valse.

Les revendications avant toute chose

Pour Force Ouvrière, la seule façon de «marquer de manière positive le début de l'année dans les écoles, les collèges et les lycées», c'est de répondre aux revendications des personnels :

- Création des postes et ouverture des classes nécessaires,
- Rétablissement des heures de chorale dans tous les collèges et lycées,
- Abandon de la territorialisation de l'école avec les PEDT, non à l'ingérence des élus, non à la confusion scolaire/périscolaire,
- Ni diminution des congés, ni territorialisation du calendrier,
- Maintien d'un calendrier national sur 36 semaines de cours

(sur l'air des lampions)